



**Contrat d'engagement AMAP (janvier à décembre 2019)  
 « Farines biologiques et Pain au Levain naturel »**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

**Engagement de l'amapien-ne :**

- Préfinancer la production
- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
- Gérer ses retards et absences aux livraisons

**Engagement des producteurs partenaires :**

- Livrer une fois par semaine des produits de qualité, de la ferme du Haut du Clos, désormais 100% BIO.
- Être le plus possible présents à la livraison, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production, et accueillir les adhérents sur leur ferme
- Être transparents sur le mode de fixation des prix et sur leurs méthodes de travail

**Engagement commun :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer à la vie de l'association.

**Les commandes :**

Le GAEC du Haut du Clos s'engage à produire ses farines biologiques sur meules de pierre et du pain au levain naturel cuit au four à bois, et à le livrer à concurrence de 47 livraisons sur la période du 1 janvier octobre au 21 décembre.

Les livraisons auront lieu tous les vendredis : de 17h à 18h30 à la Brasserie Tumulte à Magnières de Janvier à mi avril, de 18h à 19h à la SCEA des Rives Maraîchères à Moyen de mi-avril à décembre.

Un panier non retiré est partagé entre les amapiens de permanence présents à la livraison correspondante.

Les commandes auront lieu lors de la signature du contrat et seront réglées à l'avance au moment de leur dépôt auprès d'un représentant de l'AMAP (chèques à l'ordre du GAEC du Haut du Clos).

**Conditions de règlement**

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre du GAEC du Haut du Clos.

**Détails des offres**

- Engagement pour un panier hebdomadaire « Pain »

Type de pain	Poids	Tarif au kg	Montant	Quantité	Total	Tranché
Pain blé nature	500q	4.60€	47 x 2,30€ = 108,1 €			
Pain blé nature	800q	4.50€	47 x 3,60€ = 169,2 €			
Pain blé nature aux 4 graines Pavot, lin, sésame tournesol	500g	6.40€	47 x 3,20€ = 150,4 €			
Pain blé au pavot	500q	6.40€	47 x 3,20€ = 150,4 €			
Pain de blé au tournesol	500q	6.40€	47 x 3,20€ = 150,4 €			
Pain blé complet	500q	5.00€	47 x 2,50€ = 117,5 €			
Pain grand épeautre	500q	6.40€	47 x 3,20€ = 150,4 €			
Pain méteil blé/seigle	500q	5.00€	47 x 2,50€ = 117,5 €			
<b>Total</b>						

- Engagement pour un panier mensuel « Farine »

Type de farine	Conditionnement	Tarif au kg	Montant	Quantité	Total
Blé bise	1 Kq	2.10 €	12 x 2,1 = 25,2 €		
	2 kq	2.00 €	12 x 2,0 = 24 €		
	5 kq	1.80 €	12 x 1,8 = 21,6 €		
Épeautre T110	1 kq	4.00 €	12 x 4,0 = 48 €		
	2 kq	3.90 €	12 x 3,9 = 46,8 €		
Seigle T110	1 kq	2.40 €	12 x 2,4 = 28,8 €		
	2 kq	2.30 €	12 x 2,3 = 27,6 €		
<b>Total</b>					

1 chèque de .....€ débité en janvier

4 chèques de .....€ débités au début de chaque trimestre.

Crédit supplémentaire

L'Amapien-ne adhérent-e au contrat « Pain » a de plus la possibilité de prépayer à l'avance des produits complémentaires (pain ou farine non pré commandés dans le contrat) directement auprès du GAEC au plus tard pour le mercredi soir sous réserve que la fournée ne soit pas déjà complète . Le montant de chaque commande viendra en déduction du crédit jusqu'à son épuisement.

Je m'engage pour un crédit de 20 € (débité au fur et à mesure des commandes) :

Je règle avec 1 chèque débité en janvier.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire producteurs, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « Pain »).

NOM de l'amapien-ne : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Fait à ..... le .....

Signature de l'amapien-ne :

Signature des producteurs :